



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE**

Paris, le 24 mars 05

*Groupement enseignement général*

commandant  
Laurent Charrier  
groupe A3

### **Fiche de géopolitique**

OBJET : sujet n°4 / la souveraineté étatique a-t-elle un avenir selon vous ?

P. JOINTE(S) : nil

Territoire, population, gouvernement sont les trois caractéristiques d'un Etat, auxquelles il faut ajouter la souveraineté. Celle-ci est exercée par l'Etat sur l'ensemble de son territoire et de sa population par le biais de son gouvernement.

Aujourd'hui, le rôle de l'Etat est remis en cause sous le triple effet de l'arrivée de nouveaux acteurs internationaux qui viennent directement le concurrencer, du phénomène de mondialisation et de l'essoufflement du modèle de l'Etat-nation.

Il est donc légitime de s'interroger sur l'avenir de la souveraineté étatique car celui-ci paraît de plus en plus incertain.

Cette fiche s'attachera à montrer que l'Etat, malgré les apparences, conservera un rôle incontournable.

Nous étudierons tout d'abord les facteurs qui fragilisent la souveraineté étatique pour ensuite mettre en évidence le rôle central que conservent les Etats.

### **1. LA SOUVERAINETE ETATIQUE MISE A MAL**

La mondialisation, l'émergence de nouveaux acteurs internationaux et la perte de crédibilité du concept d'Etat-nation (selon le modèle européen) sont à l'origine d'une perte d'influence sensible de l'Etat.

### 1.1. le modèle de l'Etat-nation contesté

Le modèle européen de l'Etat-nation est de plus en plus contesté de par le monde.

Certains Etats ne possèdent pas les moyens de leur souveraineté : ils n'exercent pas les compétences qui devraient être les leurs, leur gouvernement ne contrôle ni la population, ni le territoire. Ce sont les « zones grises » de plus en plus présentes à l'échelle du globe : Colombie, Somalie, Congo, Sri Lanka, Philippines, Irak...

D'autre part, certains micro Etats n'ont pas les moyens ni, parfois, la volonté d'exercer leur responsabilités et sont alors utilisés pour le blanchiment d'argent sale et la protection d'activités illicites. Ainsi, pour prendre un exemple proche, à Monaco, quarante cinq banques détiennent 200 000 comptes appartenant à des non résidents et on craint que la mafia russe ne prenne le contrôle d'une partie du système bancaire monégasque.

Même en Europe, où le concept est né, l'Etat-nation est remis en cause au travers de la construction européenne (cession d'une partie des pouvoirs vers une organisation supranationale) et de la décentralisation (transfert de pouvoirs vers les communautés locales).

### 1.2. accélération de la mondialisation

Dans le même temps, le phénomène de la mondialisation s'est accéléré, notamment grâce au développement des technologies de l'information.

La multiplication des flux et des réseaux est toujours plus importante, sans que l'Etat puisse exercer un quelconque contrôle sur ceux-ci. Les marchés financiers sont révélateurs de ces échanges à l'échelle planétaire. Internet en est une autre illustration.

Les frontières comme les questions de souveraineté, qui sont au cœur de l'action de l'Etat, sont donc de plus en plus ignorées.

### 1.3. de nouveaux acteurs de plus en plus puissants

Grâce à cette mondialisation, les échanges se sont multipliés et de nouveaux acteurs sont apparus : firmes multinationales, grands groupes financiers ou médiatiques, Organisations non gouvernementales (ONG)...

Ceux-ci agissent en parallèle de l'action de l'Etat, selon leur propre politique et disposent de plus en plus de pouvoir et d'influence sur chaque citoyen.

Alors que le vote démocratique n'a aucune influence sur ces nouveaux acteurs, ceux-ci ont un rôle de plus en plus important au sein de l'existence de chacun.

La souveraineté étatique est actuellement menacée par la mondialisation et l'émergence de ces nouveaux acteurs qui agissent désormais indépendamment des Etats. Dans certaines zones, cette souveraineté a même déjà disparue et a laissé la place aux mafias, guérillas et autres trafics.

## **2. L'ETAT : TOUJOURS D'ACTUALITE**

Néanmoins, l'Etat n'est pas aussi dépassé qu'on veut bien le faire croire et conserve une influence certaine.

### 2.1. L'Etat est toujours la référence

L'Etat demeure l'interlocuteur de référence, et ce même pour les « nouveaux acteurs » précédemment évoqués.

C'est aux Etats que les ONG ou grands groupes s'adressent pour obtenir la libération de prisonniers ou d'otages. Les exemples sont malheureusement faciles à trouver dans l'actualité, notamment en Irak.

Ce sont encore les Etats qui sont les acteurs de la mise en place de normes de protection de la planète ou de traités de contrôle des armements.

Au sein des grandes organisations internationales, les Etats sont toujours les interlocuteurs de base et conservent tout leur poids.

L'Etat continue et demeurera un acteur « qui compte » sur la scène internationale.

### 2.2. Son rôle demeure déterminant au niveau économique

Même dans une économie globalisée, les Etats continueront d'avoir un rôle prépondérant sur les marchés.

En effet ceux-ci ne peuvent fonctionner sans infrastructures solides (routes, voies ferrées, aéroports, électricité, eau,...) ni structures sociales développées (éducation, santé, sécurité publique). Or c'est l'Etat qui est largement responsable de ces secteurs.

Ce sont également les gouvernements qui, par leur politique économique, permettent de développer, voire doper (ou bien le contraire) la productivité et le développement de l'économie nationale.

Cette politique peut-être ciblée et favoriser la recherche et le développement dans certains domaines stratégiques. Dans le secteur de l'armement et de l'espace, le rôle de l'Etat comme client est primordiale. L'exemple américain en la matière est éloquent.

### 2.3. l'Etat entretient des relations étroites avec les organisations trans-nationales

Enfin, même si les nouveaux acteurs trans-nationaux sont de plus en plus puissants, l'Etat peut exercer un contrôle sur leur action.

Les ONG agissent très souvent pour le compte des gouvernements ou bien grâce à leur aide. Nous assistons à une sous-traitance de l'aide internationale par les Etats via les ONG dont les budgets dépendent pour une large part des organisations gouvernementales.

Les relations entre les Etats et les firmes multinationales ressemblent plus à un rapport de force. Les premiers essaient d'attirer les grands groupes pour bénéficier de leurs capitaux et de leurs emplois. Les secondes, elles, essaient de bénéficier d'avantages ou de compensations. Une relation d'interdépendance s'instaure ainsi.

Enfin, dépositaire de la loi sur son territoire, les Etats sont capables de contrôler une partie des actions des organisations transnationales, soit en empêchant certaines fusions entre groupes, soit en interdisant certaines activités ou pratiques contraire aux règles nationales, soit en luttant contre certaines activités illégales, œuvres des organisations terroristes ou mafieuses.

A l'heure de la mondialisation, l'Etat conserve donc un rôle central au plan national et international.

## **CONCLUSION**

Même si la souveraineté étatique a perdu de sa superbe du fait, entre autre de la mondialisation et de l'émergence de nouveaux acteurs internationaux, il ne faut pas mésestimer le pouvoir que l'Etat conserve. Il dispose encore des outils et des moyens qui lui permettent d'exercer sa souveraineté. Aussi, il semble prématuré de prédire la fin de l'Etat au profit d'autres types de pouvoirs.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que certains pays n'ont déjà plus les moyens d'exercer cette souveraineté. Il apparaît donc que tous les Etats ne sont pas égaux devant cette interrogation universelle et que la situation est à considérer au cas par cas.

